Administration communale de Koerich
2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél. : 288 355 200

Dossier suivi par :
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220
E-mail : steve.rodesch@koerich.lu
Réf. : StR. 168/2026

Koerich, le 12 novembre 2026

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

AVIS

Vu l'arrêté n° 1/26/0198 du 6 novembre 2026 du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité autorisant le Syndicat des Eaux du Sud à exploiter un atelier de travail des métaux, une cabine de sablage et un stockage de substances et mélanges classés sis à Koerich, section A de Koerich, n° cad. : 2/4644, arrêté qui sera porté à la connaissance du public à partir du 13 novembre 2026.

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le Tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours prenant cours à la date de la présente publication.

Le Bourgmestre,

Daniel WIRTH

La Secrétaire,

Nathalie REINERTZ

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que l'avis ci-dessus a été porté à la connaissance du public à partir du 13 novembre 2026.

Le Bourgmestre,

Daniel WIRTH

La Secrétaire,

Nathalie REINERTZ